
Air intérieur —

Partie 10:

**Dosage de l'émission de composés
organiques volatils de produits de
construction et d'objets d'équipement —
Méthode de la cellule d'essai d'émission**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Indoor air —

*Part 10: Determination of the emission of volatile organic compounds
from building products and furnishing — Emission test cell method*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cb1d593-2aa8-4400-aa39-7a307ef4b255/iso-16000-10-2006>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 16000-10:2006](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cbfl d593-2aa8-4400-aa39-7a307e4b255/iso-16000-10-2006)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cbfl d593-2aa8-4400-aa39-7a307e4b255/iso-16000-10-2006>

© ISO 2006

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Symboles et termes abrégés	4
5 Principe	4
6 Système de cellule d'essai d'émission	4
7 Appareillage	6
8 Conditions d'essai	6
9 Vérification des conditions d'essai	7
10 Éprouvettes d'essai	8
11 Préparation de la cellule d'essai d'émission	8
12 Méthode d'essai	8
13 Calcul des débits d'émission spécifiques par unité de surface et expression des résultats	9
14 Caractéristiques de performances	10
15 Rapport d'essai	10
Annexe A (normative) Système d'assurance qualité / contrôle qualité	12
Annexe B (informative) Exemples de débits d'air spécifiques par unité de surface dans une pièce modèle	14
Annexe C (informative) Exemple de cellule d'essai d'émission	15
Bibliographie	17

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 16000-10 a été élaborée par le comité technique CEN/TC 264, *Qualité de l'air*, du Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 146, *Qualité de l'air*, sous-comité SC 6, *Air intérieur*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

L'ISO 16000 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Air intérieur*:

- *Partie 1: Aspects généraux de la stratégie d'échantillonnage*
- *Partie 2: Stratégie d'échantillonnage du formaldéhyde*
- *Partie 3: Dosage du formaldéhyde et d'autres composés carbonylés — Méthode par échantillonnage actif*
- *Partie 4: Dosage du formaldéhyde — Méthode par échantillonnage diffusif*
- *Partie 5: Stratégie d'échantillonnage pour les composés organiques volatils (COV)*
- *Partie 6: Dosage des composés organiques volatils dans l'air intérieur des locaux et enceintes d'essai par échantillonnage actif sur le sorbant Tenax TA, désorption thermique et chromatographie en phase gazeuse utilisant MS/FID*
- *Partie 7: Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air*
- *Partie 8: Détermination des âges moyens locaux de l'air dans des bâtiments pour caractériser les conditions de ventilation*
- *Partie 9: Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement — Méthode de la chambre d'essai d'émission*
- *Partie 10: Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement — Méthode de la cellule d'essai d'émission*

- *Partie 11: Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement — Échantillonnage, conservation des échantillons et préparation d'échantillons pour essai*

Les parties suivantes sont en cours de préparation:

- *Partie 12: Stratégie d'échantillonnage des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs), des polychlorodibenzo-p-dioxines (PCDDs), des polychlorodibenzofuranes (PCDFs) et des polychlorobiphényles (PCBs)*
- *Partie 13: Détermination des polychlorobiphényles de type dioxine et polychlorodibenzo-p-dioxines/dibenzofuranes — Collecte sur des filtres adsorbants et analyse par chromatographie en phase gazeuse haute résolution/spectrométrie de masse*
- *Partie 14: Stratégie d'échantillonnage du dioxyde d'azote (NO₂)*
- *Partie 15: Mesurage du dioxyde d'azote (NO₂)*
- *Partie 16: Détection et dénombrement des moisissures — Échantillonnage des moisissures par filtration*
- *Partie 17: Détection et dénombrement des moisissures — Méthode culturale*

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 16000-10:2006](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cbfl d593-2aa8-4400-aa39-7a307ef4b255/iso-16000-10-2006)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cbfl d593-2aa8-4400-aa39-7a307ef4b255/iso-16000-10-2006>

Introduction

La détermination des composés organiques volatils (COV) émis par les produits de construction, en utilisant la méthode de la cellule d'essai d'émission conjointement à l'échantillonnage normalisé, au stockage normalisé d'échantillons et à la préparation normalisée d'éprouvettes d'essai a pour objectifs, notamment, de:

- fournir aux fabricants, entrepreneurs et utilisateurs finals des données utiles sur les émissions, permettant d'évaluer l'incidence des produits de construction sur la qualité de l'air intérieur;
- promouvoir le développement de produits améliorés;
- permettre l'examen sur site des surfaces de produits de construction.

La méthode peut être utilisée, en principe, pour la plupart des produits de construction utilisés à l'intérieur des bâtiments.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 16000-10:2006](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cbfl d593-2aa8-4400-aa39-7a307ef4b255/iso-16000-10-2006)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cbfl d593-2aa8-4400-aa39-7a307ef4b255/iso-16000-10-2006>

Air intérieur —

Partie 10:

Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement — Méthode de la cellule d'essai d'émission

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 16000 spécifie une méthode générale d'essai en laboratoire pour la détermination du débit d'émission spécifique par unité de surface des composés organiques volatils (COV) provenant de produits de construction nouvellement fabriqués, dans des conditions climatiques définies. En principe, la méthode peut être également appliquée aux produits qui ont vieilli. Les données obtenues sur les émissions peuvent être utilisées pour calculer les concentrations dans une pièce modèle.

Conformément à la définition de la cellule d'essai d'émission, il est également possible d'effectuer des mesurages d'émission non destructifs sur les produits de construction, sur site dans les bâtiments. Toutefois, la procédure concernant ces mesurages n'est pas décrite dans la présente partie de l'ISO 16000.

L'échantillonnage, le transport et le stockage des matériaux à soumettre à essai, ainsi que la préparation des éprouvettes d'essai, sont décrits dans l'ISO 16000-11. Le prélèvement de l'air et les méthodes d'analyse en vue de la détermination des COV sont décrits dans l'ISO 16000-6 et l'ISO 16017-1 [20].

Un exemple de cellule d'essai d'émission est décrit dans l'Annexe C de la présente partie de l'ISO 16000.

Se référer à l'EN 717-1:2004 [21] et l'ISO 12460-1 [1], pour la détermination des émissions de formaldéhyde provenant de panneaux à base de bois. Cependant, la présente partie de l'ISO 16000 s'applique également aux panneaux à base de bois et aux autres produits de construction afin de déterminer le débit d'émission du formaldéhyde. Le mode opératoire de mesurage du formaldéhyde est décrit dans l'ISO 16000-3 [2].

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 554:1976, *Atmosphères normales de conditionnement et/ou d'essai — Spécifications*

ISO 16000-11:2006, *Air intérieur — Partie 11: Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement — Échantillonnage, conservation des échantillons et préparation d'échantillons pour essai*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

- 3.1**
taux de renouvellement d'air
rapport du volume d'air propre admis par heure dans la chambre d'essai d'émission au volume libre de la chambre d'essai d'émission mesurés en unités identiques
- 3.2**
débit d'air
volume d'air entrant dans la cellule d'essai d'émission par unité de temps
- 3.3**
vitesse de l'air
vitesse de l'air à la surface de l'éprouvette d'essai
- 3.4**
débit d'air spécifique par unité de surface
rapport entre le débit d'air et la surface de l'éprouvette d'essai
- 3.5**
produit de construction
produit destiné à être incorporé de manière permanente dans des ouvrages de construction
- 3.6**
cellule d'essai d'émission
petite chambre utilisée pour déterminer les composés organiques volatils émis par les matériaux/produits de construction intérieurs, placée à la surface de l'éprouvette d'essai et conçue de telle façon que la surface de l'éprouvette d'essai fasse partie de la cellule d'émission
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cbfl d593-2aa8-4400-aa39-7a307e4b255/iso-16000-10-2006>
- 3.7**
concentration dans la cellule d'essai d'émission
concentration d'un composé organique volatil spécifique, COV_x , (ou groupes de composés organiques volatils) mesurée à la sortie de la cellule d'essai d'émission
- 3.8**
facteur de charge du produit
rapport de l'aire de la surface exposée de l'éprouvette d'essai au volume libre de la cellule d'essai d'émission
- 3.9**
récupération
masse mesurée, exprimée en pourcentage, d'un composé organique volatil cible contenu dans l'air, qui quitte la cellule d'essai d'émission pendant une période donnée, divisée par la masse du composant organique volatil cible introduit dans la cellule d'essai d'émission pendant la même période
- NOTE La récupération fournit des informations sur les performances de la méthode complète.
- 3.10**
échantillon
partie ou élément d'un produit de construction qui est représentatif de la production
- 3.11**
débit d'émission spécifique
 q_m
débit spécifique au produit représentant la masse d'un composé organique volatil émis par un produit par unité de temps à un moment donné après le début de l'essai

NOTE 1 Le débit d'émission spécifique par unité de surface q_s , est utilisé dans la présente partie de l'ISO 16000. De nombreux autres débits d'émission spécifiques peuvent être définis en fonction de différentes exigences, par exemple le débit d'émission spécifique par unité de longueur q_l , le débit d'émission spécifique par unité de volume q_v et le débit d'émission spécifique par unité q_u .

NOTE 2 Le terme «débit d'émission spécifique par unité de surface» est parfois utilisé en parallèle avec le terme «facteur d'émission».

3.12

composé organique volatil cible

composé organique volatil spécifique au produit

3.13

éprouvette d'essai

partie d'un échantillon spécialement préparée pour l'essai d'émission dans une cellule d'essai d'émission afin de simuler le comportement d'émission du matériau ou du produit soumis à essai

3.14

composés organiques volatils totaux COVT

somme des concentrations de composés organiques volatils identifiés et non identifiés éluant entre et incluant le *n*-hexane et le *n*-hexadécane

NOTE 1 Les réponses individuelles des composés identifiés sont utilisées pour leur quantification. Les aires des pics non identifiés sont converties en concentrations, sur la base de la masse moléculaire, à l'aide du facteur de réponse du toluène [3].

iTeh STANDARD PREVIEW

NOTE 2 Pour des raisons pratiques à prendre en compte pour les chambres d'essai, cette définition diffère légèrement de celle définie dans l'ISO 16000-6:2004, conformément à laquelle les COVT se rapportent au milieu d'échantillonnage TENAX TA[®] 1) sur lequel sont adsorbés les COVT.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cbfl d593-2aa8-4400-aa39-7a307e4b255/iso-16000-10-2006>

3.15

composé organique volatil COV

composé organique volatil émis par l'éprouvette d'essai et tous ceux détectés dans l'air de sortie de la cellule d'essai

NOTE 1 Pour des raisons pratiques à prendre en compte pour les chambres d'essai, cette définition diffère de celle définie dans l'ISO 16000-6, qui repose sur la gamme de points d'ébullition de (50 °C à 100 °C) à (240 °C à 260 °C).

NOTE 2 La méthode d'essai d'émission décrite dans la présente norme est optimale pour la gamme de composés spécifiés dans la définition des composés organiques volatils totaux (COVT).

1) Tenax TA[®] est l'appellation commerciale d'un produit distribué par Supelco, Inc. Cette information est donnée à l'intention des utilisateurs de la présente partie de l'ISO 16000 et ne signifie nullement que l'ISO approuve ou recommande l'emploi exclusif du produit ainsi désigné. Des produits équivalents peuvent être utilisés s'il est démontré qu'ils conduisent aux mêmes résultats.

4 Symboles et termes abrégés

Les symboles et les termes abrégés utilisés dans la présente partie de l'ISO 16000 sont donnés ci-dessous.

Symbole	Nom	Unité
ρ_x	concentration d'un COV _x dans la cellule d'essai d'émission	microgrammes par mètre cube
L	facteur de charge du produit	mètres carrés par mètre cube
n	taux de renouvellement d'air	renouvellements par heure
q	débit d'air spécifique par unité de surface (= n/L)	mètres cube par mètre carré et par heure
q_S	débit d'émission spécifique par unité de surface	microgrammes par mètre carré et par heure
q_l	débit d'émission spécifique par unité de longueur	microgrammes par mètre et par heure
q_m	débit d'émission spécifique par unité de masse	microgrammes par gramme et par heure
q_V	débit d'émission spécifique par unité de volume	microgrammes par mètre cube et par heure
q_u	débit d'émission spécifique par unité	microgrammes par unité et par heure
t	temps écoulé depuis le début de l'essai	heures ou jours

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

5 Principe

Le principe de l'essai est de déterminer les débits d'émission spécifiques, par unité de surface, des COV émis à partir de la surface d'une éprouvette d'essai du produit. L'essai est effectué dans une cellule d'essai d'émission dans des conditions constantes de température, d'humidité relative de l'air et de débit d'air spécifique par unité de surface. Les mesurages de la concentration de COV dans l'air de sortie sont représentatifs de l'air dans la cellule d'essai d'émission.

Les débits d'émission spécifiques par unité de surface à un instant donné t , sont calculés à partir des concentrations dans l'air de la cellule d'essai d'émission et du débit d'air spécifique par unité de surface q , (voir l'Article 13).

Lorsque la concentration dans l'air, le débit d'air dans la cellule d'essai d'émission et la surface de l'éprouvette d'essai sont connus, il est possible de déterminer les débits d'émission spécifiques par unité de surface des COV émis par le produit soumis à essai.

6 Système de cellule d'essai d'émission

6.1 Généralités

Un système de cellule d'essai d'émission conçu et utilisé pour déterminer les débits d'émission spécifiques par unité de surface de COV provenant des produits de construction doit comporter les équipements suivants: cellule d'essai d'émission, système d'humidification et de production d'air propre, systèmes de contrôle et de surveillance pour garantir que l'essai est réalisé selon les conditions spécifiées [4], [5], [6], [7].

Pour les produits solides à surface lisse, la cellule d'essai d'émission est placée directement contre la surface de l'éprouvette d'essai du produit. Pour garantir l'étanchéité à l'air, les autres produits doivent être placés dans des supports d'éprouvette d'essai fabriqués spécialement.

Les spécifications et exigences générales qui s'appliquent à tous les types de cellules d'essai d'émission traités dans la présente partie de l'ISO 16000 sont indiquées de 6.2 à 6.6 ci-après.

Les activités d'assurance qualité / de contrôle qualité mises en œuvre sont décrites dans l'Annexe A.

6.2 Matériaux de la cellule d'essai d'émission

La cellule d'essai d'émission et les parties du système d'échantillonnage entrant en contact avec les COV émis (tous les raccords et tuyauteries) sont généralement constituées de verre ou d'acier inoxydable (poli) à surface traitée. Cependant, dans tous les cas, les exigences en 6.3 et 6.5 doivent être satisfaites.

Les matériaux d'étanchéité qui relient la cellule d'essai d'émission et l'éprouvette d'essai doivent avoir une faible émission et une faible adsorption, et ils ne doivent pas contribuer à la concentration de fond de la cellule d'essai d'émission.

6.3 Alimentation d'air

La cellule d'essai d'émission doit recevoir de l'air pur et humidifié, et être équipée d'un dispositif permettant de réguler le débit d'air avec une précision de $\pm 5\%$.

6.4 Étanchéité à l'air

La cellule d'essai d'émission doit être étanche à l'air pour éviter un échange d'air non contrôlé avec l'air extérieur.

La cellule d'essai d'émission doit fonctionner à une pression légèrement supérieure à la pression atmosphérique pour éviter toute influence de l'atmosphère du laboratoire.

La cellule d'essai d'émission est considérée comme suffisamment étanche à l'air si les débits d'air d'entrée et de sortie diffèrent de moins de 5 %.

Les produits qui ont une grande perméabilité à l'air ou dont la surface est irrégulière peuvent provoquer des fuites. Conformément à l'exigence d'étanchéité à l'air ci-avant, ils doivent donc être placés dans des supports d'éprouvette d'essai étanches à l'air.

6.5 Dispositifs de prélèvement de l'air

La sortie d'air (à la sortie de la cellule d'essai d'émission) doit être utilisée pour effectuer le prélèvement. L'échantillonnage de l'air de sortie (avec une pompe de prélèvement par exemple) s'effectue en connectant des tubes d'adsorption sur les raccords de sortie.

La somme des débits d'air de prélèvement doit être inférieure à 90 % du débit d'air d'entrée dans la cellule d'essai d'émission.

Pour plus de souplesse, un collecteur de prélèvement multi-orifices peut être utilisé pour réaliser un prélèvement d'air en double. Le collecteur de prélèvement doit pénétrer directement dans le flux d'air de sortie. Si une gaine d'air doit être utilisée, celle-ci doit être aussi courte que possible et maintenue à la même température que la cellule d'essai d'émission.

Il convient que l'air extrait de la cellule d'essai d'émission soit conduit dans une hotte d'aspiration, pour garantir que tout élément chimique émis par le matériau d'essai est isolé de l'environnement du laboratoire.

6.6 Récupération et effets de puits

La récupération d'un COV cible peut être déterminée en utilisant une source de COV dont on connaît le débit d'émission spécifique dans la cellule d'essai d'émission. Les concentrations produites doivent être de même grandeur que celles attendues pendant les essais d'émission des produits de construction.